



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 28 septembre 2021

Le conseil d'administration du collège MONTAIGNE de SAINT-QUENTIN s'est réuni le mardi 28 septembre 2021 à 16h55, le quorum étant atteint par 16 membres sur 22, la séance débute.

Monsieur le Principal souhaite la bienvenue à toutes et à tous et présente les excuses des membres absents.

Monsieur le Principal adjoint accepte la prise en charge du secrétariat de séance.

I – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Principal soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil d'Administration.

⇒ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les 16 membres présents.

II-ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/07/2021

Monsieur le Principal demande aux membres de l'assemblée leur approbation sur le compte rendu du précédent Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 06 juillet 2021.

⇒ Le compte-rendu du Conseil d'administration du 06 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par les 16 membres présents.

III – REPARTITION DES IMP

Monsieur le Principal rappelle que lors du dernier CA, il s'était engagé à proposer la ventilation des IMP, ce qui n'avait pas été fait lors du vote de la DHG. Il rappelle que certaines indemnités sont fléchées (coordonnateur disciplinaire) et que la répartition des autres doit être votée.

Il soumet la répartition au vote après avoir donné le détail.

⇒ La répartition des IMP est adoptée à l'unanimité par les 16 membres présents.

IV – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Principal présente et détaille le rapport d'activité dont l'intégralité se trouve en annexe 1. Il répond à toutes les demandes de précisions des membres du conseil.

Monsieur le Principal soumet l'adoption du rapport annuel d'activité et de fonctionnement au vote.

⇒ Le rapport annuel d'activité et de fonctionnement est adopté à l'unanimité par les 16 membres présents.

V -AFFAIRES FINANCIERES ET DE GESTION

1. Convention pour l'accueil des élèves dans les dispositifs relais de Saint-Quentin

Monsieur le Principal présente et soumet au vote la convention type permettant l'accueil et la prise en charge des élèves admis dans les dispositifs relais de Saint-Quentin lors de l'année scolaire 2021/2022.

⇒ La convention pour l'accueil des élèves dans les dispositifs relais de Saint-Quentin pour l'année 2021/2022 est adoptée à l'unanimité des 16 membres présents

2. **Convention de mise à disposition gratuite de locaux pour l'Atelier relais**

Monsieur le Principal présente et soumet au vote la convention tripartite entre la Ville de Saint-Quentin, le Conseil départemental et le Collège Montaigne réglant la mise à disposition gratuite de locaux hébergeant l'atelier relais du Collège Montaigne.

⇒ La convention de mise à disposition de locaux pour l'atelier relais est adoptée à l'unanimité des 16 membres présents

3. **Convention d'exécution de prestation avec l'UGAP**

Monsieur le Principal présente et soumet au vote la convention avec l'UGAP permettant la prestation de location longue durée (LLD) de véhicules particuliers et utilitaires légers. Monsieur le Principal rappelle que le recours à la LLD avait été débattu lors du CA consacré au compte financier.

⇒ La convention de prestation avec l'UGAP est adoptée à l'unanimité des 16 membres présents

4. **Avenant au contrat d'assurance MAIF**

Monsieur le Principal présente et soumet au vote un avenant au contrat qui lie le collège à la MAIF. Il informe les membres du Conseil qu'il s'agit d'une clause d'exclusion afférente aux impacts de la crise COVID-19 du fait de la non-assurabilité du risque systémique que constitue la pandémie.

⇒ Le conseil autorise Monsieur le Principal à signer l'avenant au contrat MAIF à l'unanimité des 16 membres présents

5. **Don de l'établissement à l'association sportive**

Monsieur le Principal demande l'autorisation au Conseil de procéder à un don au profit de l'association sportive du collège afin de soutenir celle-ci dans ses activités de promotion du sport scolaire.

⇒ Le don de l'établissement à l'association sportive du collège est approuvé à l'unanimité des 16 membres présents

6. **DBM pour info : décision de l'ordonnateur**

Monsieur le Principal et Madame la gestionnaire présentent aux membres du conseil 3 DBM pour information. Il s'agit des subventions affectées pour différents projets :

- ✓ Ecole ouverte été 2021 (31 733.90€)
- ✓ Cité éducative (15 000€)
- ✓ Ajustement des crédits après compte financier

V - LOGEMENT DE FONCTION : transformation d'une NAS en COP

Monsieur le Principal demande la transformation de la concession de logement en nécessité absolue de service (NAS) accordée à Monsieur DELYS, CPE de l'établissement appelé à d'autres fonction, en Convention d'occupation précaire (COP).

⇒ La transformation de NAS en COP est approuvée à l'unanimité des 16 membres présents

V - PLAN DE CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE

Monsieur le Principal présente pour avis le plan de continuité pédagogique qui a été remonté aux autorités hiérarchiques. Il rappelle l'esprit qui a conduit à son élaboration ainsi que la continuité avec ce qui a pu être établi lors des précédents confinements.

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé à 18h00, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

M Régis CLEMENT



Le Principal,

Vincent LEBECQUE

